

Orient. La souveraineté et l'intégrité territoriale de chaque État de la région doivent être respectées, et le Canada s'oppose à toutes démarches qui pourraient compromettre le droit d'exister d'Israël ou de tout autre État de la région. Par ailleurs, tout règlement de paix doit tenir compte des préoccupations du peuple palestinien. Ils doivent pouvoir participer aux négociations qui décideront de leur avenir. Le Canada estime, en outre, qu'un règlement global doit traduire les aspirations du peuple palestinien pour ce qui est de définir une structure et un fondement territorial appropriés pour son expression politique.

Le 24 novembre 1977, l'ambassadeur M. W.H. Barton, représentant permanent du Canada à l'ONU, a fait, au cours du débat en plénière sur la situation au Moyen-Orient, la déclaration suivante:

Les événements de la fin de semaine dernière ont ravivé les espoirs du monde entier à l'égard d'une paix réelle au Moyen-Orient. Je voudrais commencer par formuler une fois encore le souhait qu'une paix juste et durable puisse être établie au Moyen-Orient dans un avenir rapproché. On admet généralement que certains principes doivent présider aux négociations. Le règlement du conflit du Moyen-Orient doit s'inspirer des principes des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité. Israël doit se retirer des territoires occupés en 1967 dans le cadre d'un processus qui établit des frontières sûres et reconnues pour tous les États de la région et qui reconnaît sans équivoque le droit de tous ces États de vivre en paix. La résolution 242 posait un jalon dans la mesure où elle recueillait s'assentiment général sur le cadre fondamental d'une paix juste et durable. C'est d'elle dont il faut s'inspirer pour s'acheminer vers une solution négociée qui, pour être durable, doit calmer les inquiétudes que toutes les parties nourrissent à propos de leur sécurité et doit répondre aux préoccupations du peuple palestinien.

Nous affirmons à nouveau aujourd'hui que le meilleur moyen de trouver la paix est, nous semble-t-il, que les parties directement en cause négocient en choisissant elles-mêmes le mode à utiliser. Il nous apparaît que les événements récents pointent vers la reconvoction de la Conférence de Genève. Comme nous l'avons déjà dit, cette Conférence offre le mécanisme qui permet de réaliser un règlement global et nous sommes partisans d'y recourir. Elle semble maintenant à portée de la main. L'élan semble avoir été donné aux négociations de paix, mais à l'extérieur des murs des Nations Unies. A notre avis, tout débat des Nations Unies sur le Moyen-Orient devrait viser à promouvoir l'établissement de la paix dans cette région.

Nos débats et nos résolutions traduisent l'opinion de la communauté internationale, ce qui est important. A l'heure actuelle, toutefois, il nous importe encore davantage non seulement de permettre aux parties en cause de poursuivre le dialogue que deux d'entre elles ont entamé, mais de les encourager à le faire. Maintenant que le débat est bien lancé, nous espérons que les déclarations que nous entendrons seront positives et que toute résolution qui nous sera proposée reflétera non seulement les positions respectives des États membres mais tiendra compte des récents événements au Moyen-Orient.